

SYNDICALISME

JOURNÉE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

CAHIER THÉMATIQUE H > LE DEVOIR, LES SAMEDI 30 AVRIL ET DIMANCHE 1^{ER} MAI 2016



La situation
des **non-syndiqués**
s'effrite

Page H 3



La **FIQ** prône
un «syndicalisme
de proposition»

Page H 6



SOURCE VINCENT LARIN LE DEVOIR

Le 16 avril dernier, les organisations communautaires et syndicales québécoises ont manifesté pour l'augmentation du salaire minimum à 15\$.

1^{ER} MAI 2016

« Donner une voix aux sans voix »

Le 1^{er} mai, ce n'est plus le monde ouvrier contre le grand capital. Au fil des décennies, les revendications politiques, économiques et sociales ont pris le dessus sur la lutte des classes, mais il n'en reste pas moins que le mouvement syndical est toujours animé par la même volonté de changer le monde. Et pas seulement celui du travail.

HÉLÈNE ROULOT-GANZMANN

« Cette année, le 1^{er} mai va être l'occasion de lancer une vaste campagne en faveur du salaire minimum à 15 dollars de l'heure, révèle Louise Chabot, présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). L'esprit est donc bien le même que lors des grèves de Chicago [de 1886]. À l'époque, ils revendiquaient la journée de huit heures pour tous les ouvriers. Nous, nous demandons une forte hausse du salaire minimum pour tous les travailleurs, syndiqués ou non. »

À 130 ans d'intervalle, la saveur sociale du 1^{er} mai reste une constante. M^{me} Chabot insiste sur la contribution des travailleurs et des travailleuses à la construction du Québec d'aujourd'hui. Elle souligne l'apport de ces milliers de femmes et d'hommes, tant dans le privé que dans le public, qu'ils soient syndiqués ou non, à

la bonne santé des entreprises, de l'économie et à la construction d'une société plus juste.

« Notre rôle en tant que syndicat est de donner une voix aux sans voix, poursuit-elle. Les non-syndiqués, les étudiants, les chômeurs, ceux qui vivent de l'aide sociale. Les membres que nous représentons, nous, les centrales syndicales, jouissent généralement de conditions qui sont au-dessus des normes minimales du travail. Ce n'est pas le cas de tous les autres. Or, ces normes mériteraient d'être rehaussées. On parle du salaire minimum cette année, mais il me semble qu'en 2016 une troisième semaine de congés ne serait pas un luxe. Il y a toute la question des horaires atypiques et des journées divisées. Quant à la conciliation travail-famille, c'est encore une vue de l'esprit. »

Des considérations sur lesquelles se rejoignent les principaux syndicats au Québec, qui ont tous le même objectif aujourd'hui : lutter contre les mesures d'austérité qui, selon eux, appauvrissent les

travailleurs et opèrent un retour en arrière.

« Depuis l'arrivée des libéraux à Québec, les thématiques du 1^{er} mai ont invariablement un rapport avec les effets de l'austérité sur la société, indique Jacques Létourneau, président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Ça impacte les conditions de travail, mais aussi les prestations, l'accessibilité aux programmes sociaux et aux services publics, le développement économique même. Les mesures d'austérité ont

Le 1^{er} mai va être l'occasion de lancer une vaste campagne en faveur du salaire minimum à 15 dollars de l'heure

chamboulé, voire dynamité, les structures régionales de développement économique et social. Ça a des conséquences sur la classe moyenne et sur les plus démunis. »

Et c'est peut-être ça, la principale différence entre les 1^{er} mai d'antan et ceux d'aujourd'hui. Ce glissement de revendications ouvrières centrées sur la lutte des classes entre le capital et le travail à un esprit plus sociétal, qui

visait à inclure les groupes sociaux, les groupes populaires, les groupes de femmes. Qui vise à construire un Québec de demain, plus équitable. En cela, les syndicats avouent que cette journée peut prendre des allures très politiques.

« Mais il ne s'agit pas de politique partisane, prévient M. Létourneau. Aux États-Unis, dans le reste du Canada ou encore en France, traditionnellement, les syndicats sont proches de certains partis. Ce n'est pas le cas au Québec. Il n'y a pas d'allégeance. Mais on interpelle le pouvoir politique puisque l'on place la question des conditions de travail dans la société. D'ailleurs, tous les 1^{er} mai, nous rencontrons le premier ministre pour faire valoir un certain nombre d'enjeux. »

« Les syndicats ont toujours été porteurs de changement, ajoute Daniel Boyer, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Ça se poursuit aujourd'hui. On veut changer le monde du travail parce que nous représentons les travailleurs et les travailleuses, mais on veut aussi changer la société.

VOIR PAGE H 7 : VOIX

MINIMUM
15\$

ENSEMBLE, EXIGEONS
UN SALAIRE MINIMUM À 15\$!

WWW.MINIMUM15.QUEBEC



SYNDICALISME

CSN

Vers un renouveau de la pratique syndicale

CLAUDE LAFLEUR

Pour le chef de la Centrale des syndicats nationaux (CSN), le syndicalisme se porte bien au Québec, de mieux en mieux même. Et au terme de «longues mais fructueuses» négociations avec le gouvernement, il se montre optimiste quant à l'avenir.

C'est vrai que le syndicalisme a été malmené ces dernières années et, par le fait même, la classe des travailleurs et des travailleuses, dit-il. Non seulement il y a eu d'énormes changements dans le monde du travail — mondialisation, délocalisation, fermetures d'entreprises —, «mais on est rendus à peu près à la huitième réforme de l'État québécois!» lance Jacques Létourneau. Tout cela se répercute forcément sur les conditions de travail et dans la conduite des négociations. «On ne négocie plus des augmentations de salaire de 5, 6 ou 7%, ce qui vient un peu ternir le syndicalisme», admet le chef syndical.

Par contre, on observe à présent un «retour du balancier» puisque, un peu partout dans la société québécoise, on assiste à une prise de conscience collective. «En fait, si on continuait dans la voie de l'individualisation du travail, du travail autonome, et que chacun dans son coin ne comptait que sur sa formation, ses compétences personnelles, etc., à un moment donné, on se rendrait compte que ce n'est pas suffisant, explique M. Létourneau. On est donc obligés de se regrouper entre collègues de travail pour parvenir à améliorer nos conditions générales de vie et de travail.»

Jacques Létourneau estime en conséquence que «nous sommes allés jusqu'au bout d'une certaine logique et, maintenant, il y a un retour de balancier».

Jeunes

Il se réjouit particulièrement d'une remontée de l'engagement social et du militantisme chez les jeunes. «Il y a un renouveau de la pratique militante, ce qui se répercute forcément sur le mouvement syndical, dit-il, puisque ce sont ces jeunes-là qui, demain, vont entrer dans les syndicats.»

Pour lui, il ne fait aucun doute que si un jour les syndicats devaient disparaître, ceux-ci seraient nécessairement remplacés par d'autres formes de regroupements collectifs. Mais selon Jacques Létourneau, le syndicalisme au Québec a encore de beaux jours devant lui.

Dur de négocier!

À preuve, se réjouit le président de la CSN, les négociations collectives qui se sont soldées par des ententes.

Même si les augmentations de salaire qui ont été obtenues ne sont pas «faramineuses», indique M. Létourneau, «il n'en reste pas moins qu'entre le point

de départ de la négociation et ce qu'on a obtenu au final — être en mesure de faire sortir le gouvernement de son cadre financier —, nous pouvons dire qu'on a mené une belle bataille et que ça a donné des résultats».

Mais ce n'est pas la négociation du siècle, concède-t-il. «N'oublions pas toutefois que, depuis vingt ou trente ans, c'est dur en tabarnouche de négocier dans le secteur public!» déclare-t-il.

Il souligne en fait que ses collègues et lui butent toujours contre la même logique du déficit zéro, du remboursement de la dette, de la crise des finances publiques, etc. «Mais cette fois-ci, observe-t-il, on a fait des gains sur un certain nombre de points, notamment avec la mise en place d'une restructuration salariale dans le secteur public qui profitera aux catégories d'emplois qui n'ont pas bénéficié de l'équité salariale.»

Mais, pour M. Létourneau, la plus grande victoire a été d'avoir renouvelé la mobilisation syndicale. «Ça faisait longtemps qu'on n'avait pas eu autant de travailleurs et de travailleuses mobilisés, dit-il. Et mener une négociation d'un bout à l'autre en front commun, ce n'est pas arrivé souvent, ça! Globalement, je suis très satisfait.»

Assez des compressions

Il est de tradition, à l'occasion de la fête des Travailleurs, que les représentants syndicaux rencontrent le premier ministre du Québec. Jacques Létourneau apprécie d'ailleurs Philippe Couillard.

«Lors de notre première rencontre du 1^{er} mai, M. Couillard nous avait dit: «On n'a absolument pas l'intention de modifier le Code du travail», ni de mettre en place des mesures similaires à celles que le gouvernement conservateur mettait en avant à Ottawa, raconte le chef syndical. Donc, même si au Québec on a un gouvernement qu'on peut qualifier d'austère et de néolibéral, celui-ci comprend tout de même qu'il y a un intérêt à s'entendre avec les syndicats.»

À l'occasion de la rencontre de cette année, le président de la CSN a l'intention de faire valoir que les mesures d'austérité imposées par le gouvernement Couillard «ont fait très mal, surtout aux femmes, puisque ce sont souvent elles qui se trouvent dans la précarité. Nous défendons donc l'idée que le gouvernement doit réinvestir, et pas uniquement dans les services et les programmes, mais également pour stimuler l'activité économique», dit-il.

Toutefois, Jacques Létourneau déplore d'avoir affaire à un gouvernement qui n'est pas porté à réunir les partenaires sociaux afin que tous réfléchissent ensemble à la mise en œuvre de stratégies de développement économique. «Nous allons donc interpeller le premier ministre là-dessus», annonce-t-il.

Concrètement, les représentants syndicaux cherchent à mettre l'accent sur la hausse du salaire minimum et sur l'instauration de régimes de retraite pour ceux et celles qui n'en ont pas... «Bref, essayer de voir comment on peut améliorer le sort de ceux et celles qui ne sont pas nécessairement choyés, indique M. Létourneau. Chose certaine, nous considérons que les compressions budgétaires, c'est assez!»



ALEXANDRE LEDUC

Bon nombre des syndicats de la centrale vont participer à la campagne en employant divers moyens pour que le salaire minimum soit porté à 15 \$ dans leurs conventions collectives.

FTQ

L'objectif: un salaire minimum à 15 \$ de l'heure d'ici 2022

Le mouvement syndical poursuit depuis toujours, avec ténacité, ses efforts pour sortir les travailleurs du salaire minimum: ce revenu suffit à peine à faire face aux nécessités de l'existence et condamne dans bien des cas à l'appauvrissement. La Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ) se lance dans une campagne pour que ce salaire soit porté à 15 \$ de l'heure et se donne six ans pour arriver à cet objectif.

RÉGINALD HARVEY

Bien des gens s'imaginent que les travailleurs membres d'un syndicat reçoivent une rémunération qui dépasse largement 10,55 \$ de l'heure (10,75 à partir du 1^{er} mai). Il y a encore des syndiqués payés au salaire minimum, comme le déplore Daniel Boyer, le président de la FTQ: «Malheureusement, il en reste, mais il y en a peu, parce qu'on réussit au fil des négociations à améliorer le sort des travailleurs.» Il arrive tout de même fréquemment que tel soit le cas lors de la syndicalisation d'un nouveau groupe.

Les syndicats refusent d'utiliser ce salaire comme barème dans une négociation: «Les gains sont obtenus graduellement la plupart du temps. Quand les gens décident de se syndiquer, il va de soi qu'ils ont un syndicat qui représente leurs intérêts collectifs et qui négocie leurs conditions de travail. À partir de là, on réussit à une table de négociation à convaincre les employeurs qu'il faut majorer les salaires en fonction de leur secteur d'activités, de la région où ils se trouvent, du marché et de la demande de main-d'œuvre.»

Il reconnaît que les syndicats sont perpétuellement en quête d'une amélioration des conditions salariales: «On ne lance pas pour rien cette campagne du "Minimum 15 \$ de l'heure"; on compte dans nos rangs des syndicats affiliés qui travaillent dans ce sens-là.» Il cite, à titre d'exem-

ple, le Syndicat québécois des employées et employés de service (SQEES-FTQ) dont les membres travaillent dans une centaine de résidences privées pour personnes âgées; ces gens privilégient la formule d'une négociation coordonnée pour obtenir partout un salaire minimum de 15 \$: «Ils prennent soin de ceux qui ont construit le Québec d'aujourd'hui; il importe de leur fournir des services adéquats et, pour en arriver là, ça nécessite une main-d'œuvre qui reçoit un salaire décent.»

Dépasser le seuil de pauvreté

Daniel Boyer fournit la raisonnement de l'implication de la centrale dans une telle campagne: «Nous et nos alliés, on a toujours été branchés sur le seuil de revenu ou de pauvreté qui, aujourd'hui, serait de 13,35 \$ de l'heure pour une semaine de 35 heures. Mais on est finalement arrivés à la conclusion que ce taux horaire était insuffisant pour vivre décemment.» Il ajoute encore que ces «13,35 \$ sont le seuil de faible revenu en bas duquel on est pauvre. Avec cette somme, on peut subvenir à nos besoins de base: se loger, se nourrir de façon basique et s'habiller».

Un être humain aspire légitimement à davantage: «Il n'a pas besoin d'aller au restaurant tous les jours, mais de s'y rendre de temps en temps. Il veut être en mesure de s'acheter un livre, de se rendre au cinéma, de participer à des activités cul-

turelles, d'obtenir le câble et de se brancher sur le Net.» Il pose ce triste constat: «Ceux qui sont à 10,55 \$ actuellement, qui seront à 10,75 \$ le 1^{er} mai, ou encore ceux qui sont à 13,35 \$ ne peuvent pas se permettre d'accéder à ces biens-là qui créent des liens avec la société et le monde.»

Il s'attriste de constater «qu'il y a du monde qui travaille à temps plein, mais qui s'implique dans une telle campagne, parce que, à la FTQ, on a toujours joué notre rôle important d'acteur social, politique et économique. On entreprend celle-ci avec le sourire aux lèvres en se disant qu'on va faire tourner l'économie au Québec avec l'apport de salaires décents; on ne la fait pas juste pour nos membres, mais pour que nous ayons une société plus juste et égalitaire».

Le plan d'action

Bon nombre des syndicats de la centrale vont participer à la campagne en employant divers moyens pour que le salaire minimum figure à la hauteur de 15 \$ dans leurs conventions collectives. Le conseil général et d'autres instances adopteront des résolutions de principe pour qu'un tel objectif soit atteint: «Il y aura bien sûr la marche du 1^{er} mai qui fera partie de la démonstration du bien-fondé de notre démarche. Et, par la suite, on s'adonnera à un exercice de lobbying sur ce salaire-là», souligne le président Boyer avant d'aborder le plan d'action en tant que tel.

Il le présente en ces termes: «On revendique un tel salaire et on ne dit pas qu'il faut que ça arrive demain matin; on étale cela sur six ans et on veut atteindre le salaire de 15 \$ de

l'heure en 2022. Il y aura des moyens d'action qui seront pris et des revendications qui auront lieu au fil du temps.»

En 2018, «on peut penser que, durant la prochaine campagne électorale au Québec, on va être actifs si le pouvoir politique n'a pas bougé à ce sujet. Si cette mesure était adoptée aujourd'hui, on calcule qu'il faudrait des augmentations de 70 sous de l'heure par année pour atteindre cet objectif en 2022».

Et qu'en est-il de la partie patronale qui risque de monter aux barricades devant une telle proposition? «70 sous, ça peut paraître beaucoup et j'entends déjà la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, d'autres associations patronales et des employeurs dénoncer une telle mesure et brandir le danger de perdre des jobs.»

Il leur réplique que, «en pleine crise économique, le Québec, en 2010, a augmenté le salaire minimum de 50 sous durant trois années successives. Et on n'a pas perdu une maudite job avec ce geste-là». Il croit donc qu'il arrive un moment «où on a des choix de société à faire si on veut vivre décemment».

Il préfère citer en exemple des employeurs modèles: «Il y a Alexandre Taillefer qui donne un salaire de 15 \$ de l'heure à ses chauffeurs de taxi. Actuellement, ceux-ci gagnent à peu près trois ou quatre piastres de l'heure. On peut aussi regarder du côté de Costco qui paye très bien ses employés.»

Il insiste sur le fait que «nous, on pense que c'est viable cette affaire-là. C'est même davantage: de cette manière, on va se donner un bon coup de pied dans le derrière sur le plan économique».

Collaborateur
Le Devoir



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR
Jacques Létourneau

Collaborateur
Le Devoir



Pour des soins à échelle humaine

66 000 PROFESSIONNELLES EN SOINS QUI ONT À CŒUR LE SYSTÈME DE SANTÉ PUBLIC



Infirmières
Infirmières auxiliaires
Inhalothérapeutes
Perfusionnistes cliniques

100 % PROFESSIONNELLES EN SOINS

fiqsante.qc.ca



SYNDICALISME

La situation des non-syndiqués s'effrite

Depuis le début du XIX^e siècle, le mouvement syndical a fait beaucoup pour l'amélioration des conditions de vie des travailleurs québécois. Si, aujourd'hui, la population bénéficie de façon générale des avancées réalisées — notamment sur le plan de la rémunération et de l'équité —, la situation d'emploi d'un grand nombre de non-syndiqués est encore loin d'être enviable. État des lieux.

ÉMILIE CORRIVEAU

En 2016, environ 60 % de la main-d'œuvre québécoise est constituée de travailleurs non syndiqués. Ceux-ci se retrouvent dans tous les secteurs d'activités; la plupart travaillent dans le privé, mais beaucoup œuvrent également dans le public.

Bien qu'elles s'avèrent très diversifiées, les conditions d'emploi de ces travailleurs sont en général plus précaires que celles des syndiqués.

Notamment, sur le plan salarial, le taux horaire moyen des non-syndiqués est sensiblement inférieur à celui des travailleurs syndiqués, et ce, particulièrement chez les femmes. À titre d'exemple, en 2015, les travailleuses syndiquées gagnaient en moyenne 26,23 \$ de l'heure, alors que leurs collègues non syndiquées touchaient en moyenne 19,78 \$.

De plus, une part non négligeable de travailleurs non syndiqués ne touche que le salaire minimum. « Environ 6 % de la main-d'œuvre québécoise est payée au salaire minimum. Parmi ces personnes, 90 % ne sont pas syndiquées et 60 % sont des femmes », précise M^{me} Mélanie Gauvin, porte-parole du Front de défense des non-syndiqués (FDNS), une coalition coordonnée par Au bas de l'échelle, un groupe d'éducation populaire et de défense des droits des personnes non syndiquées fondé en 1975.

Un marché globalement plus précaire

Mais il n'y a pas que sur le plan salarial que le bât blesse

pour les travailleurs non syndiqués. « Au cours des dernières années, le marché de l'emploi s'est beaucoup transformé et précarisé », indique M^{me} Carole Henry, porte-parole d'Au bas de l'échelle.

« On a vu apparaître un nombre grandissant d'emplois atypiques, que ce soit à temps partiel, sur appel, temporaires, contractuels ou pour des agences de placement. Ça a un impact important sur les conditions [de travail] de la main d'œuvre, parce que ce sont des emplois qui offrent en général des salaires plus bas que la moyenne, qui sont peu stables et qui ne donnent que rarement accès à des avantages sociaux », explique-t-elle.

Parallèlement, au cours des dernières années, maintes entreprises ont procédé à des restructurations majeures et licencié nombre de leurs travailleurs. Sous le couvert d'une compétitivité accrue, plusieurs se sont aussi mises à exiger plus de flexibilité de la part de leurs employés, et ce, sans réelles compensations.

« En ce moment, certaines tendances se dégagent : les entreprises veulent diminuer les coûts, les charges sociales, les responsabilités et elles recherchent la plus grande flexibilité possible. Les travailleurs se doivent de plus en plus d'être disponibles sur appel, et ce, souvent sans compensations. Il n'est pas rare qu'ils doivent intensifier ou flexibiliser leurs horaires de travail, même s'ils ne souhaitent pas le faire. Certains se font imposer des statuts de travailleurs indépendants et n'ont pas droit aux avantages offerts par l'entreprise qui les embauche, alors que dans les faits



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

« Environ 6 % de la main-d'œuvre québécoise est payée au salaire minimum. Parmi ces personnes, 90 % ne sont pas syndiquées et 60 % sont des femmes », précise Mélanie Gauvin, porte-parole du Front de défense des non-syndiqués (FDNS).

ils devraient être considérés comme des salariés. Les gens acceptent souvent ces conditions parce qu'ils ont peur de perdre leur emploi. Comme ils ressentent de l'insécurité, ils n'osent pas faire valoir leurs droits », précise M^{me} Henry.

Il faut savoir que, depuis 1979, les travailleurs non syndiqués sont protégés par la Loi sur les normes du travail (LNT). Or, cette dernière, qui a pourtant été révisée en 2002, est mal adaptée aux nouvelles réalités du marché du travail. Ayant été élaborée en fonction d'emplois stables, à temps plein, occupés par des personnes n'ayant qu'un seul employeur à la fois, la LNT ne parvient plus à assurer une protection adéquate aux travailleurs occupant un emploi précaire.

Bonifier la LNT

D'après Au bas de l'échelle, il ne fait aucun doute que la LNT doit être bonifiée sur plu-

sieurs plans pour mieux protéger les travailleurs.

« Dans un premier temps, il faut que le travail atypique et précaire devienne moins attirant pour les entreprises. On peut penser à une série de mesures pour ça. Par exemple, si dans la LNT il y avait une interdiction de donner des disparités de traitement basées sur le statut d'emploi — ce qui n'est pas le cas actuellement —, les employeurs seraient forcés d'offrir aux travailleurs les mêmes conditions pour des postes égaux », affirme M^{me} Henry.

Également, Au bas de l'échelle croit que la LNT devrait limiter le recours aux agences de placement à de véritables besoins ponctuels de main-d'œuvre, comme les remplacements de congés de maladie ou de congés parentaux, et que la loi devrait aussi mieux encadrer leurs pratiques.

ployeur, spécifie M^{me} Henry. Le fardeau est sur le travailleur. Il faudrait changer ça. »

Hausser le salaire minimum

D'après Au bas de l'échelle et le FDNS, la hausse du salaire minimum s'impose également.

« Il faut que les gens qui travaillent au salaire minimum 40 heures par semaine aient au moins un revenu viable. Ce n'est pas le cas actuellement », souligne M^{me} Gauvin.

À ce sujet, il faut savoir que, au cours des 25 dernières années, l'ajustement du salaire minimum a généralement tenu compte de l'essor de l'économie et du pouvoir d'achat des travailleurs, mais n'a jamais été automatique. De plus, la décision finale de moduler le salaire a toujours été ponctuelle et prise par le gouvernement.

« Depuis le début des années 2000, la situation des personnes au salaire minimum s'est légèrement améliorée, mais pas de façon suffisante, note M^{me} Gauvin. Cette année par exemple, le salaire minimum est augmenté de 20 sous et établi à 10,75 \$. Comme l'inflation a été de 1,1 % en 2015 au Québec et que la hausse de 20 sous équivaut à 1,9 % d'augmentation, ça signifie que le pouvoir d'achat des travailleurs payés au salaire minimum sera amélioré de 0,8 %. Quand on fait le calcul, on se rend compte que, avec une hausse aussi minime, on n'améliore pas la qualité de vie des gens qui travaillent au salaire minimum. »

« Il est vrai qu'on a connu d'importantes avancées par le passé, que ce soit sur le plan des salaires ou de l'équité, mais elles sont en train de s'effriter, relève pour sa part M^{me} Henry. Si on ne veut pas perdre ces gains, il va falloir agir. »

Collaboratrice
Le Devoir

ASSURANCE-EMPLOI

Un pas dans la bonne direction

Les Sans-Chemise militent depuis 16 ans pour une plus grande accessibilité à l'assurance-emploi. La Centrale des syndicats du Québec (CSQ), partenaire de la coalition, salue les avancées réalisées depuis l'arrivée du gouvernement Trudeau et espère poursuivre le dialogue.

MARIE-HÉLÈNE ALARIE

« On a tendance à l'oublier, mais tout le monde en paie, de l'assurance-emploi », lance Daniel B. Lafrenière, secrétaire-trésorier de la CSQ. Et même si tous les travailleurs contribuent à la caisse de l'assurance-emploi, de moins en moins parmi eux y ont accès : « C'est un régime qui a 75 ans. Au départ, 80 % des travailleurs avaient accès au régime alors qu'aujourd'hui on est rendus à 38 % », explique Daniel B. Lafrenière. Cette détérioration de la possibilité d'accéder à des prestations d'assu-



SOURCE CSQ

Daniel B. Lafrenière

rance-emploi a été entraînée par diverses réformes mises en place par tous les gouvernements confondus. « Un point majeur des revendications de la coalition des Sans-Chemise est d'améliorer cette accessibilité », ajoute-t-il.

La coalition des Sans-Chemise voit le jour en

2000 dans la région de Charlevoix en réaction à un découpage des régions administratives de l'assurance-emploi qui provoque des conséquences graves sur les critères d'admissibilité à l'assurance-emploi ainsi que sur la durée de la période de prestations pour les gens de la région. Aujourd'hui, on trouve des membres de la coalition partout au Québec, qui mènent un travail de sensibilisation, de mobilisation et de pression afin d'obtenir un meilleur régime d'assurance-emploi. La coalition des Sans-Chemise regroupe la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC), la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), ainsi que l'Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AQITIS).

Difficiles, les emplois saisonniers ou cycliques

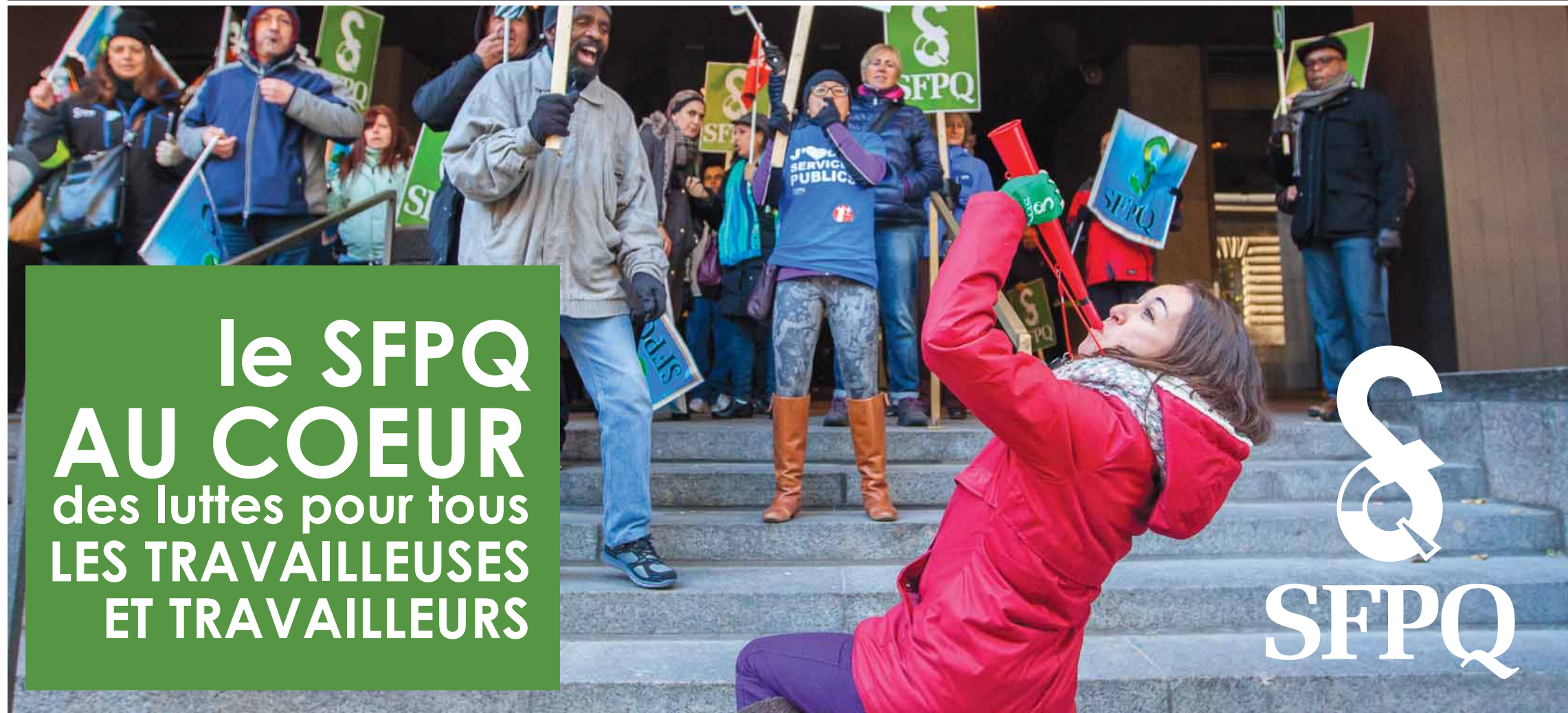
« Chez nous, à la CSQ, nos effectifs se composent à 78 % de femmes. On représente très majo-

ritairement des gens des secteurs public et parapublic. Quand on parle d'assurance-emploi, d'emploi et de précarité, on insiste sur le fait que les femmes et les jeunes sont les premiers touchés par les mesures d'austérité qui ont été mises en place au Québec au cours des dernières années. À la CSQ, c'est vraiment une préoccupation de tous les instants », rappelle le syndicaliste.

La particularité de la CSQ, c'est que la centrale représente les gens du secteur de l'éducation, de la petite enfance jusqu'à l'université. « Si les autres groupes défendent beaucoup les emplois saisonniers dans le secteur privé, nous le faisons pour les gens du secteur public dans lequel, on a tendance à l'oublier, se trouvent de nombreux emplois saisonniers ou cycliques. » Ici, la précarité se traduit par la segmentation des emplois. Cette précarité est exacerbée par un accès difficile à l'assurance-emploi.

Daniel B. Lafrenière donne l'exemple des éducatrices en services de garde en milieu scolaire : « Ces personnes commencent très tôt le

VOIR PAGE H 5 : EMPLOI



SYNDICALISME

SCFP

Défendre le droit fondamental de négocier

STÉPHANE GAGNÉ

Tout a commencé lors de la publication du document «Accord de partenariat avec les municipalités», signé en septembre 2015 par le gouvernement et les municipalités. Dans ce document, le gouvernement Couillard s'engageait à revoir le cadre des relations de travail dans les municipalités (ex. : processus de négociation collective, loi sur les relations de travail, formation professionnelle). Un petit paragraphe, plutôt flou, en faisait mention. Bien que le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) ne connaisse toujours pas clairement les intentions du gouvernement à ce propos, un printemps chaud s'annonce pour éviter un recul des conditions de travail des employés municipaux.

C'est qu'un projet de loi à ce sujet devrait être présenté ce printemps. «À la suite d'une rencontre avec Martin Coiteux [ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre de la Sécurité publique] le 21 mars dernier, nous avons la conviction qu'il ne donnera pas aux municipalités le pouvoir de décréter les conditions de travail de leurs employés», dit Denis Bolduc, secrétaire général du SCFP. Cela pourrait toutefois prendre la forme d'un arbitrage obligatoire et nous n'accepterons pas cela. Le gouvernement s'attaquerait à un droit fondamental qui est le droit à la négociation. C'est comme si on mettait une épée de Damoclès



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«À la suite d'une rencontre avec Martin Coiteux, nous avons la conviction qu'il ne donnera pas aux municipalités le pouvoir de décréter les conditions de travail de leurs employés», dit Denis Bolduc, secrétaire général du SCFP.

au-dessus de négociations qui n'évolueraient pas en faveur des décideurs municipaux.»

Après une lutte acharnée contre la loi sur les régimes de retraite des employés municipaux (que le SCFP conteste devant les tribunaux), la mobilisation est à nouveau lancée contre cet éventuel projet de loi du gouvernement.

La mobilisation

Plusieurs actions ont donc déjà été amorcées et d'autres sont prévues. Ainsi, en février dernier, le SCFP a lancé une campagne publicitaire à la radio afin de «sensibiliser les Québécois à l'injustice que

s'apprête à commettre le gouvernement Couillard». La campagne a duré trois semaines et comprenait deux messages publicitaires qui ont été diffusés dans les grands postes de radio. Un site Web intitulé *egallegal.ca* a aussi été mis en ligne pour soutenir cette campagne. On y trouve les principaux arguments en faveur du maintien des droits acquis, soit une négociation d'égal à égal.

Fin mars dernier, autre action. Une pétition a été lancée et parrainée par la députée péquiste Martine Ouellet. «Nous avons déjà recueilli plus de 12 000 signatures et nous

comptons en recueillir beaucoup d'autres d'ici le 18 mai, date limite pour apposer sa signature», dit M. Bolduc.

Depuis la mi-avril, le SCFP a aussi imprimé et fait circuler une collection de cartes intitulée «Les pas fiables» du monde municipal. Il s'agit d'un jeu de 12 cartes où figurent les noms de plusieurs maires et ex-maires qui ont trempé dans la corruption ou qui ont eu des relations houleuses avec leurs employés syndiqués. On y trouve, par exemple, Frank Zampino, ex-maire de Saint-Léonard (accusé de fraude, complot et abus de confiance), Régis Labeaume, maire de

Québec (accusé — par le SCFP — d'ingérence dans les affaires syndicales), Michael Applebaum, ex-maire de Montréal (accusé de fraude, complot et abus de confiance), etc. «Le but est de sensibiliser les gens au fait qu'il ne faut pas faire aveuglément confiance à des maires qui ont posé des gestes frauduleux, antidémocratiques et qui ont manqué d'éthique», dit M. Bolduc. Le SCFP compte imprimer d'autres cartes de ce genre.

Toujours à la mi-avril, 6000 pancartes ont été installées sur des poteaux dans les grandes villes du Québec. On peut y lire «Pacte fiscal. L'équilibre brisé». Cette campagne a fait réagir à Québec où une porte-parole de la Ville a mentionné qu'il s'agissait d'un affichage illégal et a demandé à ce que toutes les pancartes soient retirées. «Nous ne comptons pas obtempérer», dit M. Bolduc. Il s'agit peut-être d'un affichage illégal, mais il est légitime.»

Une grande manifestation à Québec

Le 12 mai prochain, toutes ces actions culmineront avec une manifestation devant le centre des congrès de Québec lors de l'ouverture des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). «Ce sera une bonne occasion pour faire valoir notre point de vue alors qu'un grand nombre de décideurs municipaux seront présents», dit M. Bolduc, qui déplore que plusieurs maires comme Régis Labeaume, Eric Forest, maire de Rimouski, et

le maire Bernard Sévigny de Sherbrooke aient déjà demandé à Québec le pouvoir de décréter les conditions de travail de leurs employés.

M. Bolduc soutient que d'autres manifestations pourraient aussi être organisées lorsque le projet de loi sera déposé à l'Assemblée nationale.

L'enjeu : le droit à la négociation

Advenant l'adoption de cette loi, M. Bolduc croit que la limitation du droit à la négociation qui y serait sans doute proposée placerait le gouvernement dans l'illégalité et en violation des chartes des droits de la personne. «C'est certain qu'on trait devant les tribunaux pour la contester», dit-il.

M. Bolduc espère toutefois que les récents événements survenus au Nouveau-Brunswick auront des répercussions ici. «Dans cette province, le gouvernement Gallant avait déposé un projet de loi visant à apporter des changements à l'arbitrage exécutoire qui auraient favorisé les municipalités. Or, devant le tollé général suscité par ce projet et la forte probabilité que cette législation ne passe pas le test des tribunaux, le gouvernement a reculé au début avril.» M. Bolduc croit que ce revirement pourrait faire réfléchir le gouvernement Couillard quant aux pouvoirs qu'il compte accorder aux municipalités en matière de relations de travail. A suivre...

Collaborateur
Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«On cherche souvent la quantité plutôt que la qualité, les chiffres qui sont payants, alors que l'important devrait être de donner les soins les plus adaptés aux besoins du patient», explique Carolle Dubé, présidente de l'APTS.

SANTÉ

La recherche de l'efficacité a ses limites, tranche un arbitre

Dans le milieu de la santé, le contexte d'amélioration de la performance et de compressions budgétaires a amené les établissements à envisager différents moyens d'arriver à faire plus avec moins. Toutefois, les professionnels ont des obligations déontologiques et les gestionnaires des établissements doivent les respecter. Un arbitre a rendu en mars une décision en ce sens et l'impact pourrait être important dans le milieu de la santé québécois.

MARTINE LETARTE

Il y a environ quatre ans, au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) d'Ahuntsic-Montréal-Nord, 52 professionnels actifs dans les soins à

domicile tentaient de faire leur travail. Or, leur employeur leur demandait de remplir de nombreux documents afin de produire de multiples statistiques. Puis il leur imposait des changements dans leurs façons d'intervenir auprès des patients pour améliorer ces statistiques. Ces demandes étaient devenues tellement importantes qu'elles entraient en conflit avec les obligations déontologiques des professionnels. Cela les plaçait dans une position intenable. Tellement que l'arbitre a exigé que l'employeur accorde une compensation à ses employés pour les dommages subis.

«C'est vraiment une victoire historique», affirme Carolle Dubé, présidente de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) qui a mené la bataille.

L'employeur doit verser 500 \$ à chacun des 52 employés concernés.

«Ce n'est évidemment pas

une question d'argent, [il s'agit plutôt] de reconnaître que des dommages ont été causés à ces travailleurs», affirme Carolle Dubé.

Course à la performance

Alors que le ministère de la Santé et des Services sociaux avait établi différentes cibles à atteindre dans différents domaines par les établissements de soins, ceux-ci se sont tournés vers des firmes de consultants pour les aider.

«À Montréal, c'était Proaction, indique Carolle Dubé. En soins à domicile, les établissements devaient augmenter leurs visites de 10 %.

Les consultants sont arrivés, ils ont consulté les travailleurs, puis ils ont établi des balises. Une visite pour réaliser tel soin devrait durer précisément tant de minutes. Tout était calculé de façon très précise. Ces firmes de consultants étaient à la base habituées à travailler dans des mi-

La pression

exercée par l'employeur allait même à l'encontre des obligations professionnelles des travailleurs



“
Le pouvoir de créer des emplois qui enrichissent tous les jours le Québec



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

upa.qc.ca



L'Union des producteurs agricoles

PORTER
LE FLAMBEAU
FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS DU QUÉBEC

fnee
CSN

fnee
CSN

SYNDICALISME

EMPLOI

SUITE DE LA PAGE H 3

matin, travaillent parfois seulement une heure et ne reviennent qu'à la fin de la journée. Elles subissent des mises à pied cycliques pendant la période estivale, les Fêtes et la relâche. » Certains de ces postes ne représentent que sept heures par semaine, et c'est vrai pour 50 % de ce type d'emploi. Il n'y a pas que les éducatrices qui sont touchées. En fait, partout, les taux de précarité sont importants : chez les professionnels — les orthopédaogues, les psychologues et les orthophonistes —, il est de 24 %. Au cégep, il passe à 70 % chez le personnel de soutien. Et c'est 52 % du personnel enseignant qui souffre de précarité, ce taux augmentant jusqu'à 77 % dans le secteur de la formation professionnelle.

Les revendications

Dans tous les cas de figure que nous venons de citer, l'accès à l'assurance-emploi est difficile ou même inexistant. La coalition des Sans-Chemise voudrait bien que les choses changent un peu. Ses revendications concernent des points bien précis de la loi.

« On sait que la caisse de l'assurance-emploi, c'est seulement les employeurs et les travailleurs qui y contribuent. La caisse génère beaucoup de surplus et on dit que ces surplus devraient être remis aux travailleurs afin de bonifier le régime et d'en améliorer l'accès », dit M. Lafrenière. Il y a eu des surplus de l'ordre de 58 milliards que les gouvernements successifs se sont réappropriés pour équilibrer leurs budgets : *« Cette caisse a connu d'importants surplus notamment en raison de l'accessibilité réduite ; moins de gens y accèdent et tout le monde en paye ! »* Une caisse autonome de l'assurance-emploi permettrait de réinjecter des fonds dans le secteur de l'emploi.

« Les gens qui se retrouvent entre deux emplois souffrent parfois de périodes creuses, ce qu'on appelle le trou noir. » Ce phénomène est assez répandu au Québec et dans l'est du Canada, et touche 15 000 travailleurs saisonniers qui se retrouvent à la fin de leurs prestations avant la reprise de l'emploi. Avec tout ce qui se passe actuellement en Alberta, où les prix du pétrole ne cessent de baisser, le gouvernement a mis en place des mesures spéciales. *« On revendique 360 heures de travail ou 13 semaines. On veut qu'il y ait deux critères »,* explique Daniel B. Lafrenière. Il est parfois plus facile de répondre à l'un ou l'autre de ces deux critères.

De l'écoute de la part du gouvernement

« Ça fait des années qu'on dit que les semaines d'attente devraient être éliminées. Aujourd'hui, elles passent de deux à une semaine. » Pour la CSQ et la coalition des Sans-Chemise, c'est une brèche importante. *« Habituellement, on critique sévèrement l'absence de mesures progressistes des différents gouvernements, y compris les libéraux. Mais à ce moment-ci, nos revendications ont quand même reçu un accueil favorable au cours de la dernière campagne électorale, et dans le dernier budget, ça s'est traduit par des engagements concrets »,* ajoute le syndicaliste, qui salue aussi l'écoute de ce gouvernement.

Collaboratrice
Le Devoir

SFPQ

40 % de la fonction publique seraient à statut précaire

PIERRE VALLÉE

La croyance populaire veut que tous les employés de la fonction publique québécoise aient de bons emplois qui, de surcroît, sont garantis à vie, grâce à la permanence. Mais cette croyance est loin de la réalité et bon nombre de fonctionnaires québécois connaissent aussi la précarité d'emploi.

« En fait, seuls 60 % des employés de la fonction publique québécoise ont une permanence d'emploi ; pour le reste, ils n'ont qu'un statut d'emploi précaire », explique Christian Daigle, nouvellement élu à la présidence du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ). Rappelons que le SFPQ représente 42 000 travailleurs (employés de bureau, techniciens et ouvriers) de la fonction publique et parapublique québécoise, qui compte environ 60 000 employés au total.

La précarité dans la fonction publique se présente sous deux visages. *« Il y a d'abord les employés occasionnels, ce qui comprend les employés saisonniers et les employés embauchés pour un projet spécial qui doivent quitter [leurs fonctions] une fois le projet terminé. Ce genre d'employés à statut précaire ne nous pose pas de problème, car nous comprenons que la fonction publique doive répondre à des besoins ponctuels. Ce qui pose problème, ce sont les employés à temps plein qui occupent des emplois qui auparavant étaient permanents, qui devraient toujours l'être, mais qui ne le sont plus. Et c'est ce dernier type d'employés qui constitue la majorité des employés à statut précaire dans la fonction publique. »*

Des employés qui se retrouvent donc dans une situation où rien n'assure leur emploi. *« Il y a des travailleurs qui ont un poste à temps plein depuis quatre, six et même huit ans et qui ne se sont jamais fait offrir une permanence, même si la fonction publique les embauche année après année. Il y en a aussi plusieurs qui, le 30 avril venu, ne savent même pas s'ils doivent rentrer au travail le lendemain, le 1^{er} mai. D'autres se retrouvent avec des contrats qui stipulent que la fonction publique les embauche pour un maximum, par exemple, de trois ans, mais comme le contrat ne contient pas de temps minimum d'embauche, on peut mettre fin à leur emploi n'importe quand. »*

Les conséquences

Cette situation de précarité entraîne des conséquences pour les employés qui la vivent. *« Lorsque vous ne savez pas si vous aurez encore un emploi ou même à quel moment vous pouvez le perdre, cela crée une situation d'insécurité financière peu propice pour se projeter dans l'avenir. Cela agit comme un frein pour l'achat d'un domicile ou la venue d'un enfant. Certains vont même jusqu'à restreindre leurs dépenses courantes. Quand ça fait un certain temps que vous vivez avec cette insécurité financière constante, travailler pour la fonction publique devient de moins en moins attrayant et plusieurs employés dans cette situation, s'ils le peuvent, préfèrent alors passer au secteur privé. »*

Ce qui crée un roulement du personnel et entraîne des coûts pour l'État québécois. *« Lorsqu'un employé part et que la fonction publique doit le remplacer, cela entraîne des coûts d'abord pour le recrutement et ensuite pour la*



ISTOCK

Un autre cas de précarité qui vient aussi fragiliser, bien que de moindre façon, la fonction publique québécoise est la présence grandissante d'étudiants y occupant des postes.

formation. Sans compter l'expertise ainsi perdue. La fonction publique n'en sort pas gagnante. » Cela est d'autant plus vrai que tous les employés de la fonction publique, qu'ils soient permanents ou non, sont couverts par les conventions collectives et jouissent des mêmes conditions salariales et de travail.

La raison ?

Pourquoi est-ce le cas ? *« La perte des emplois permanents dans la fonction publique a commencé quand le gouvernement Charest a décidé qu'il ne remplacerait qu'un emploi sur deux lorsqu'un employé prendrait sa retraite. Ensuite, quelques années plus tard, la création d'emplois permanents a été centralisée au Conseil du Trésor. Auparavant, c'étaient les ministères et les organismes parapublics qui avaient la responsabilité de créer les emplois permanents, et ce, selon leurs besoins. »*

Et, aux dires de Christian Daigle, le Conseil du Trésor s'est fait, depuis cette centralisation, plutôt avare quant à la création d'emplois permanents. *« À un point tel qu'il nous a fallu inclure la création d'emplois permanents dans les négociations de nos conventions collectives. C'est seulement par la voie de ces négociations que nous avons pu obtenir depuis 2001 la création*

d'un peu plus de 10 000 emplois permanents. D'ailleurs, plusieurs sous-ministres nous ont remerciés, car leurs demandes de création de postes permanents auprès du Conseil du Trésor se terminaient la plupart du temps par une fin de non-recevoir. Les gains obtenus par nos négociations leur redonnaient une marge de manœuvre qu'ils avaient perdue au profit du Conseil du Trésor. »

Un autre cas de précarité qui vient aussi fragiliser, bien que de moindre façon, la fonction publique québécoise est la présence grandissante d'étudiants y occupant des postes. *« La fonction publique a toujours été un endroit qui accueillait en son sein des étudiants pour des emplois d'été, ce qui est tout à fait convenable et raisonnable. Mais depuis un certain temps, le gouvernement permet aux étudiants de travailler durant l'année scolaire un maximum de 14 heures par semaine. La présence de ces étudiants tout au long de l'année est aussi un prétexte pour ne pas créer de nouveaux postes permanents. Sans compter qu'une directive du Conseil du Trésor fait en sorte que ces employés étudiants, même s'ils travaillent toute l'année, ne soient pas assujettis aux conventions collectives en vigueur pour le reste des employés. »*

Collaborateur
Le Devoir

ARBITRE

SUITE DE LA PAGE H 4

lieux industriels, avec des chaînes de montage. Dans le domaine de la santé, on est avec des humains. Ce n'est pas la même chose. »

En plus de voir leurs façons de travailler bouleversées, les professionnels devaient entrer énormément de données pour permettre la production de statistiques et assister à des rencontres avec les gestionnaires.

« Cela a entraîné une surcharge de travail et bien des changements pour améliorer les statistiques, mais dans les faits il n'y avait pas plus de services qui étaient donnés, affirme Carolle Dubé. Cette situation a aussi créé beaucoup de détresse psychologique chez les travailleurs. »

Obligations déontologiques

La pression exercée par l'employeur allait même à l'encontre des obligations professionnelles des travailleurs.

« Ils sont encadrés par un système professionnel, ils ont un code de déontologie, ils ont fait de longues études qui leur donnent des moyens de développer leur jugement clinique pour savoir comment agir dans différentes situations », indique M^{me} Dubé.

On parle ici de travailleurs sociaux qui ont un baccalauréat. De physiothérapeutes et d'ergothérapeutes, des professions qui exigent une maîtrise. De psychologues qui doivent maintenant effectuer leur doctorat.

« L'employeur ne peut pas imposer des méthodes de gestion qui vont à l'encontre du jugement clinique des professionnels, affirme la présidente de

l'APTS. Ils doivent pouvoir continuer à exercer leur profession. »

Lorsque le syndicat a vu à quel point la situation se détériorait dans ce CSSS, il a avisé l'employeur de l'état de détresse de ses membres. Il a aussi souligné le haut taux d'absentéisme et a demandé à l'employeur de revoir ses façons de faire.

« Puisque rien ne s'améliorait, nos membres ont cessé de fournir toutes ces données pour produire les statistiques, explique M^{me} Dubé. Cela a entraîné des problèmes d'ordre disciplinaire, mais les employés ont fait preuve d'une très grande mobilisation et d'une solidarité exemplaire. Plusieurs griefs ont été déposés et nous nous sommes retrouvés en arbitrage. Des travailleurs sont venus témoigner. Ce fut difficile, mais l'arbitre a compris que la situation n'avait pas de sens. »

Les impacts

Ce cas-ci s'est déroulé dans le nord de la ville de Montréal, mais d'après le syndicat, des situations semblables ont été vécues et sont toujours vécues en partie dans le réseau de la santé.

« La décision rendue pourrait faire jurisprudence », affirme Carolle Dubé.

Elle remarque que des changements importants ont tout de même été faits dans les établissements récemment.

« Ces firmes de consultants, on ne les voit plus et cet outil informatique pour créer des statistiques n'est plus imposé par les employeurs. »

Par contre, elle constate que cette pression pour augmenter la productivité demeure.

« On cherche souvent la quantité plutôt que la qualité, les chiffres qui sont payants, alors que l'important devrait être de donner les soins les plus

adaptés aux besoins du patient, explique M^{me} Dubé. Chaque cas est différent. Particulièrement dans des domaines comme la santé mentale et la réadaptation. C'est au profes-

sionnel d'en faire l'évaluation. »

L'APTS s'inquiète particulièrement de la volonté de Gaëtan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, d'aller vers le financement à

l'activité.

« Si l'établissement obtient davantage de financement parce qu'il réalise plus d'activités, on risque d'aller vers des façons de travailler qui ne sont

pas toujours axées sur les besoins réels de la population », affirme M^{me} Dubé.

Collaboratrice
Le Devoir

DEPUIS 10 ANS,
la FAE bâtit un syndicalisme
de luttes et de combats collectifs
en réponse à toutes celles
et à tous ceux pour qui
seul le marché importe.

Les travailleuses et travailleurs
des établissements d'enseignement
représentés par la FAE méritent
que leur responsabilité sociale
fondamentale soit

VALORISÉE ET
RECONNUE.

NOUS CRÉONS L'AVENIR

la fae.qc.ca

Fédération autonome de l'enseignement 10 ANS

PHOTO: JILL DUBOCHER

SYNDICALISME

FONDATION CSN

Une façon concrète de soutenir le progrès social

Il fallait forcément être visionnaire pour réussir à mettre sur pied un fonds d'investissement au sein d'un syndicat il y a 20 ans, argent et affaires syndicales ne faisant historiquement pas bon ménage. Mais Léopold Beaulieu a su matérialiser sa vision et insuffler ses valeurs à Fondation, créé à même la CSN et qu'il préside depuis sa création. Survol.

CATHERINE GIROUARD

« *Il a fallu se battre pour que Fondation voie le jour en 1995, raconte Jacques Létourneau, président de la CSN et président du conseil d'administration de Fondation. À l'origine, la CSN était un syndicat catholique. L'argent, c'était sale. On critiquait beaucoup le capitalisme dominant. Il a fallu convaincre beaucoup de monde qu'on pouvait nous-mêmes créer du capital pour l'utiliser dans l'intérêt du développement social.* »

À un moment où on sentait que le mouvement syndical avait besoin de se renouveler, la CSN décide de mettre sur pied le fonds d'investissement. Les Québécois peuvent dès lors économiser pour leur retraite tout en participant au développement économique et à la création d'emplois, leurs placements étant investis dans des PME d'ici. Étant alors trésorier du syndicat, M. Beaulieu devient président-directeur général du nouveau fonds de développement de la CSN.

Aujourd'hui, Fondation, c'est 1,4 milliard de dollars d'actif net. Plus de 128 000 Québécois ont choisi son REER pour préparer leur retraite. L'épargne amassée est réinvestie au moins à 60 % dans des entreprises québécoises et a permis de créer ou de maintenir 30 000 emplois dans la province.

« On s'est donné les moyens de

passer du discours politique à la pratique, fait valoir Jacques Létourneau. Avec Fondation, on investit dans l'économie réelle. » Et on investit uniquement dans des entreprises ou des projets porteurs de sens pour le fonds de développement. Les investissements visent donc souvent à soutenir l'économie locale dans des entreprises qui ont le souci d'offrir de bonnes conditions de travail à leurs employés et qui s'inscrivent dans la démarche du développement durable.

Une vision du développement économique et social

« C'est clair que les valeurs portées par M. Beaulieu sont des valeurs qu'on retrouve à la CSN et à Fondation », affirme Jacques Létourneau. Il parle alors de partage, de solidarité et de coopération. Mais en plus de défendre des valeurs fortes, Fondation est porteur d'une vision solide, grande-ment insufflée par son p.-d.g. depuis sa création. « Il y a toujours eu un projet politique derrière l'action de Léopold, une vision du développement économique et social », affirme le président de la CSN.

Selon M. Beaulieu, l'économie peut et doit se développer dans le respect de ses citoyens et de son environnement, et le XXI^e siècle doit être celui du développement durable et de l'accès au savoir. « Il n'y a pas une assemblée générale ou une rencontre publique à laquelle



DENIS BERNIER

Le vice-recteur à la vie académique de l'UQAM, René Côté, le docteur *honoris causa* Léopold Beaulieu et le recteur, Robert Proulx

participe Léopold où il ne rappelle pas comment Fondation s'inscrit au quotidien dans cette perspective », souligne en souriant M. Létourneau. Pour lui, fondamentalement, les valeurs à l'origine de Fondation s'inscrivent dans le développement durable et concilient à la fois l'économie et le social.

Le septuagénaire a d'ailleurs reçu le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec à Montréal en février dernier pour sa vision et son engagement remarquable en faveur d'une société plus juste, plus démocratique, plus solidaire et plus respectueuse de l'environnement, et pour le

legs économique qu'il laisse au Québec.

Vision d'avenir

Par son action au sein de Fondation et par ses nombreuses autres implications, M. Beaulieu a concrétisé sa vision au fil du temps. « Léopold ne définit pas ses projets sur du court terme, fait valoir M. Létourneau. Sa patience et sa constance auront sans aucun doute contribué au succès du fonds d'investissement de la CSN. »

« Léopold n'est pas un homme râleur ou vindicatif, c'est un être patient, continue M. Létourneau, qui le connaît depuis la fin des années 1980. Ça ne le dé-

range pas de rencontrer un écueil ou deux, il rebondit. Je ne l'ai jamais entendu lever le ton, se désorganiser ou se décourager. Il est toujours constant. »

Constant aussi dans ses actions, il n'investit jamais uniquement pour investir. Fondation a évolué et grandi en 20 ans, mais la ligne directrice dessinée au départ par son p.-d.g. est restée la même. « On n'ira jamais investir au Mexique, même si ça pourrait être très rentable, illustre le président de la CSN. En choisissant de placer ton argent à Fondation, tu acceptes de faire peut-être un peu moins de rendement que dans un autre

fonds de retraite, mais ton épargne permet aussi d'encourager la production locale. »

Fondation démontre toute la portée que peut avoir l'action syndicale aujourd'hui, croit M. Létourneau. « Je suis convaincu qu'il y aura de plus en plus de place pour le modèle de développement économique et social de Fondation dans les 10, 20 ou 30 prochaines années, dit-il. On s'inscrit parfaitement dans le mouvement ambiant, dans un contexte de mondialisation où on incite à acheter local et responsable. »

Collaboratrice
Le Devoir

VOIX

SUITE DE LA PAGE H 1

Nous nous battons pour un Québec plus juste et plus égalitaire et ça ne passe pas seulement par le monde du travail. Ça passe par l'ensemble des services sociaux que nous nous sommes donnés, la santé, l'éducation, les garderies, etc. Et tout cela doit être accessible, adéquat, universel. Donc oui, nous avons des revendications politiques. »

Et des revendications économiques, bien sûr, centrées notamment aujourd'hui sur la mise en place d'une politique industrielle digne de 2016, et susceptible d'offrir des emplois et des salaires décents.

« Le tissu industriel a été mis à mal, assure M. Létourneau, qui évoque la perte de 170 000 emplois en dix ans. Ce sont des emplois de qualité qui disparaissent, remplacés par des postes non syndiqués, avec de bien moins bonnes condi-

tions. Les entreprises manufacturières doivent être soutenues pour peu qu'elles soient novatrices, qu'elles investissent et qu'elles respectent leurs obligations. »

« Le salaire minimum à 15 dollars, c'est aussi une revendication économique, affirme pour sa part M. Boyer. Les employeurs brandissent les épouvantails et soutiennent que ça va faire perdre des emplois. Mais partout où il a été mis en place, il n'en a rien été. Entre 2007 et 2010, en pleine crise économique, ici au Québec, il a été augmenté de 50 centimes par an et ça n'a pas eu de conséquences négatives. Et vous savez, ceux qui vont gagner 15 dollars de l'heure, ils ne vont pas avoir les moyens d'aller se promener dans le Sud une fois par an. C'est de l'argent qui va être réinjecté dans l'économie locale et régionale. Ils vont consommer dans leur région et ça, ça va faire tourner l'économie. »

Collaboratrice
Le Devoir

PACTE FISCAL MUNICIPAL

LES NÉGOS TRIQUÉES

D'ÉGAL À ÉGAL C'EST FONDAMENTAL !

SCFP Syndicat canadien de la fonction publique

1 200 000 MEMBRES QUI ONT LE QUÉBEC À COEUR

MAI

CSQ

SYNDICALISME



MICHAËL MONNIER LE DEVOIR
Des étudiants du cégep du Vieux-Montréal

FNEEQ-CSN

Pour une vision globale de l'éducation

Une fois l'équilibre budgétaire atteint, l'éducation serait devenue une priorité nationale, selon les dires du gouvernement Couillard... La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), présente en enseignement supérieur, réfute de telles allégations. Elle entend d'ailleurs poursuivre, voire accentuer, sa lutte contre les choix politiques des gens au pouvoir.

RÉGINALD HARVEY

Il apparaît clairement que le dernier budget du Québec renfermait des compressions moins importantes que les précédentes. La présidente de la FNEEQ, Caroline Senneville, est convaincue que les pressions des syndicats et des citoyens ont porté leurs fruits à cet égard: «Il y a eu un tout petit peu de nous autres là-dans.» Elle en veut pour preuve la campagne «Je protège mon école publique» à travers laquelle «on a senti dans la population, en regardant les médias jour après jour, qu'elle se préoccupait des effets des coupes».

Le mal a été moindre, mais l'opération minceur s'est poursuivie, comme elle l'indique: «Pour les cégeps, le budget total est de 1,8 milliard en 2016-2017 alors qu'il se situait à 1,77 milliard il y a deux ans.» En tenant compte de l'augmentation du coût de la vie, cette hausse apparaît comme minime, sinon inexistante: «Quand la facture d'électricité des particuliers augmente, celle des cégeps grimpe aussi.» Il apparaît donc «qu'on a fait en sorte de mettre un baume, mais que la blessure est loin d'être guérie».

Il en découle que les jeunes qui ont été privés de services vont continuer d'en subir les conséquences durant le reste de leur parcours, ce qui entraînera au bout du compte des coûts supplémentaires dans le système. Et pour les universités, la situation n'est guère plus reluisante: «Le réinvestissement est particulièrement faible et presque deux fois moindre que dans le collégial; il suffit à peine à tenir la tête hors de l'eau et il n'est pas à la hauteur des attentes pour répondre aux besoins.» Elle en conclut «qu'il est question de priorité nationale dans le discours mais pas dans les faits».

La présidente se tourne vers le passé pour illustrer ce qu'elle conçoit comme une véritable priorité nationale en éducation: «Il faut avoir une vision de cette éducation. On ne peut pas parler de la Révolution tranquille dans l'ignorance de tout ce qui s'est alors passé dans ce domaine; il s'est agi là d'un pilier important de tout ce bon en avant qui a façonné la société québécoise.»

Et qu'en est-il maintenant? «On essaie de récupérer le discours public, mais ça ne s'incarne pas dans une vision large de l'éducation dans la société. On parle de brasser à nouveau les structures au primaire et au secondaire; en enseignement supérieur, on veut attirer des étudiants internationaux, ce qui est payant; on s'applique à se coller sur le marché de l'emploi pour lequel on va former des jeunes à des jobs qui n'existeront même plus dans 30 ans.»

Elle s'interroge: «Qu'en est-il de ces jeunes-là comme citoyens à part entière? Il y a en cette matière une vision à la pièce qui est un peu beaucoup utilitariste. Il n'y a pas cette vision d'ensemble ou globale né-

cessaire qui sert à prendre en compte les préoccupations environnementales, la transition énergétique, les bouleversements sociaux, l'intégration de l'immigration et la formation continue des travailleurs, pour laquelle on figure d'ailleurs encore au dixième rang des provinces.»

Continuons le combat...

Il n'est pas question pour la FNEEQ de soutenir la gouvernance libérale malgré l'entente survenue lors des négociations dans le secteur public. Caroline Senneville prend position: «La lutte syndicale large demeure sur les attaques qu'on a subies. On a ciblé certains dossiers, comme celui des centres de la petite enfance [CPE]; c'est la première étape dans le système d'éducation et, là encore, il y a un manque de vision.»

À l'occasion du 1^{er} mai, elle souligne qu'il y aura des manifestations dans toutes les régions; on va se déployer partout pour défendre le «Québec qu'on a à cœur». À plus long terme, elle pose le constat que le gouvernement est encore là pour plusieurs mois ou années: «Notre lutte doit être envisagée sur un horizon de 2018 et faire en sorte d'influencer fortement la mobilisation citoyenne autour du moment démocratique fort que sont les élections.»

Entre-temps, dans un contexte où le gouvernement subit des coups durs à répétition sur le plan de l'intégrité, elle fournit cette explication sur le fait qu'il récolte malgré tout l'appui de l'électorat dans les sondages: «La lecture que je fais de ce comportement, c'est que l'insatisfaction populaire ne se canalise pas dans un parti politique; aucun de ceux qui existent ne réussit à le faire actuellement.»

Elle attribue largement cette attitude à la question nationale: «Celle-ci est encore en flottement. On se trouve toujours en présence d'un parti souverainiste et on a des fédéralistes qui ne souhaitent plus ouvrir le dialogue pour intégrer le Québec dans la Constitution. On ne sait vraiment plus vers qui se tourner.»

Caroline Senneville lance que «c'est un peu schizophrénique ce qu'on vit! Beaucoup de gens font semblant que cette situation n'existe pas et sont tannés d'en parler pour toutes sortes de bonnes raisons. C'est là un fait plutôt qu'une critique et cela fait que, politiquement, quand il y a des enjeux sociaux qui se dégagent, comme c'est le cas depuis plusieurs années, notamment avec le printemps érable qui était quand même quelque chose, il n'y a pas de parti politique qui soit capable de canaliser cette volonté populaire de façon majoritaire.»

D'où l'importance qu'elle accorde à la lutte syndicale: «Notre vision politique ne correspond pas aux mesures d'austérité que nous avons connues au cours des dernières années et nous allons devoir canaliser les énergies dans ce sens-là.»

Collaborateur
Le Devoir

UPA

1924 et 2016, même combat ou presque

En agriculture, les combats se succèdent et se ressemblent... ou presque. Et ce, du début du siècle dernier à nos jours. Regard sur le passé et le présent pour mieux définir, voire entrevoir, l'avenir en compagnie du président de l'Union des producteurs agricoles (UPA), Marcel Groleau.

THIERRY HAROUN

Le passé, d'abord. Dans un texte d'opinion datant de 2014, l'année où l'UPA célébrait ses 90 ans d'existence, Marcel Groleau relatait qu'en 1922 la récolte ne valait plus que la moitié de celle de 1920, une baisse attribuable aux mesures protectionnistes adoptées par le gouvernement américain pour soutenir ses propres producteurs. «La volatilité des prix et le protectionnisme ne datent donc pas d'hier!» écrivait-il. Cette période, ajoutait M. Groleau, accentue une série de problèmes déjà existants dans le secteur agricole québécois. Au premier chef, l'absence de crédit agricole et d'accès au capital, mais aussi les rendements, les techniques de production, les taxes et impôts, les coûts de transport, les frais d'assurance et le transfert aux générations suivantes.

Ainsi, rappelait-il, l'État québécois ne déployant aucun effort particulier pour venir en aide aux agriculteurs, ces derniers décident de se prendre en main et de se donner une voix forte, soit ce qui deviendra l'UPA.

Le présent

Le présent, maintenant. Bien que 90 ans aient passé, et peu importe le secteur de production, nous avons des défis communs à relever, écrivait M. Groleau. «La sécurité du revenu et la gestion des risques, la volatilité des prix des marchés, l'accès à l'eau pour l'irrigation, la météo, les changements climatiques, la lutte contre les prédateurs, le contrôle des maladies qui franchissent les continents et qui ne connaissent plus de frontières sont autant de risques que nous devons gérer et pour lesquels nous avons besoin d'outils appropriés.» «Vous savez, les enjeux de 1924 sont les mêmes que ceux d'aujourd'hui», fait-il valoir au bout du fil, et ce, à



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Qui dit futur en agriculture dit relève. Mais ce n'est pas gagné d'avance. L'UPA y travaille.

plusieurs égards. «D'abord, parce que les agriculteurs travaillent avec des produits périssables, que ce soit des animaux, des céréales ou encore des légumes, dit-il. Et puisque ce sont des denrées périssables, nos produits doivent être vendus assez rapidement. On compose avec les aléas de la nature.» Voilà ce qui n'a pas changé depuis et qui ne changera jamais. «On ne peut jamais prévoir l'abondance d'une récolte. On ne peut jamais prévoir s'il y aura de la maladie dans les troupeaux cette année-là. On travaille avec du vivant.» Et puisque ceci explique cela, le fait de prévoir les revenus pour l'année à venir tient du fait d'armes.

L'argent, toujours l'argent

Justement, en parlant d'argent, la sécurité du revenu est un enjeu qui est au cœur de ce secteur. «Les marchés nous offrent partiellement une sécurité de revenu durant les années où les prix sont bons», fait-il valoir en rappelant au passage que les programmes gouvernementaux doivent aussi apporter leur contribution. Et en cela, ils doivent prendre la mesure de la concurrence extérieure. «Ce que notre gouvernement a de la difficulté à saisir, c'est que les programmes de gestion de risques et de sécurité de revenu doivent être bonifiés de sorte qu'on puisse être compétitifs», dit-il, soulignant à grands traits ce que Québec a fait pour appuyer certains sec-

teurs, tels que les jeux vidéo, l'aéronautique ou encore l'aluminerie. «S'il y a des alumineries au Québec, c'est parce qu'on leur offre des tarifs d'électricité intéressants pour que les entreprises de cette industrie s'installent et investissent. Si on laissait simplement les conditions du marché faire les choses, il n'y en aurait pas, d'alumineries. Ainsi, l'agriculture et l'agroalimentaire vont se développer au Québec si on leur offre un environnement compétitif. Et présentement, je dois vous avouer qu'il ne l'est pas comparativement aux États-Unis et à l'Ontario.»

Le futur

Qui dit futur en agriculture dit relève. Mais ce n'est pas gagné d'avance. L'UPA y travaille, assure son patron. «C'est en effet un enjeu sur lequel le syndicalisme agricole travaille très fort.» Le hic, c'est l'accès aux capitaux dans un contexte où les terres agricoles ont pris l'ascenseur. Au cours des 20 dernières années, la valeur de ces terres a augmenté de 400%, alors que ni la productivité de ces mêmes terres ni le revenu des agriculteurs n'ont augmenté à la même hauteur. On aura ainsi compris que, sans un appui solide des paliers gouvernementaux, l'accès à ces terres est pratiquement impossible pour la relève. «C'est pour cela qu'on demande au gouvernement d'offrir des programmes avec du capital pa-

tient. On demande aussi des programmes visant à encadrer à long terme la location des terres agricoles. Ainsi, un jeune qui ne peut pas acheter une terre pourrait à tout le moins la louer pour une période de 25 ans avec un taux de location avantageux qui lui assurerait une rentabilité de ses activités. Mais ces outils n'existent pas», déplore M. Groleau.

Maintenant, qui dit agriculture dit aussi énergie. Et en ce sens, l'UPA salue la nouvelle politique énergétique de Québec, laquelle fera en sorte de mieux alimenter les régions rurales en électricité triphasée. «Les entreprises en région pourront être économiquement plus rentables. C'est une bonne nouvelle.»

Enfin, interrogé pour savoir si le syndicalisme agricole est toujours pertinent, Marcel Groleau répond par un chiffre sans équivoque: «En fait, ce sont les producteurs agricoles qui décident de maintenir ou non leur syndicat. À l'UPA, nous avons un taux d'adhésion volontaire de 93%. Je pense que ça répond assez bien à votre question...»

Notons que quelques jours après notre entrevue, l'UPA faisait une sortie publique pour réclamer la démission du ministre de l'Agriculture, Pierre Paradis, accusé de chercher à saper l'organisation agricole.

Collaborateur
Le Devoir

1



ON A LE QUÉBEC
À CŒUR

MAI

JOURNÉE INTERNATIONALE DES
TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS

La CSN au
cœur des luttes
pour un
revenu décent





csn.qc.ca